

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	2
Absents	9
Total des votes	28

4. Fonction publique  
4.4. Autres catégories de personnels

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DESPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS

Secrétaire de séance : M. BERNARD

Absent(s) excusé(s) : M. BURET, Mme DUVAL, Mme HAKI, Mme WACRENIER

Absent(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme QUESNEY

Procurations : M. BURET à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA

**DEL\_0041\_2023\_Dépôt vente au Musée**

Dans le cadre du développement de l'offre des produits de la boutique en vente au musée Alfred-Canel, le musée propose d'accueillir des dépôt-ventes. Le musée (le dépositaire) sollicite des prestataires (les déposants) pour vendre leurs produits issus de l'artisanat d'art local ou des produits en lien avec les collections du musée et les expositions temporaires. En contrepartie, le musée prélève une commission de dépôt-vente sur le prix de la transaction avant de le reverser au vendeur. En fonction du type de bien vendu, cette commission est équivalente de 15 à 35 % du prix de vente.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des règles de dépenses et de recettes et de règles de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**VU** la délibération n°101-2022 portant délégation au Maire

Accusé de réception en préfecture  
02/04/2023 10:28:10  
Date de télétransmission : 13/04/2023

**CONSIDERANT** que le musée doit répondre aux exigences des boutiques des musées,

**CONSIDERANT** que les musées de France sont invités à tisser des partenariats avec des personnes de droit privés ;

**CONSIDERANT** que les dépôt-ventes permettent une meilleure gestion financière de la boutique du musée en évitant notamment la présence d'invendus;

**CONSIDERANT** que les dépôt-ventes permettent une offre de produits plus large aux visiteurs du musée;

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité  
Décide,*

- **D'ACCEPTER** les dépôt-ventes au sein du musée Alfred-Canel,
- **DE CREER** un tarif pour ces dépôts-ventes consistant en une commission sur les ventes.
- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer les documents relatifs au partenariat avec les déposants

Fait à PONT-AUDEMER, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Acte publié le 14.04.23

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230403-del\_0041\_2023-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2023  
Date de réception préfecture : 13/04/2023